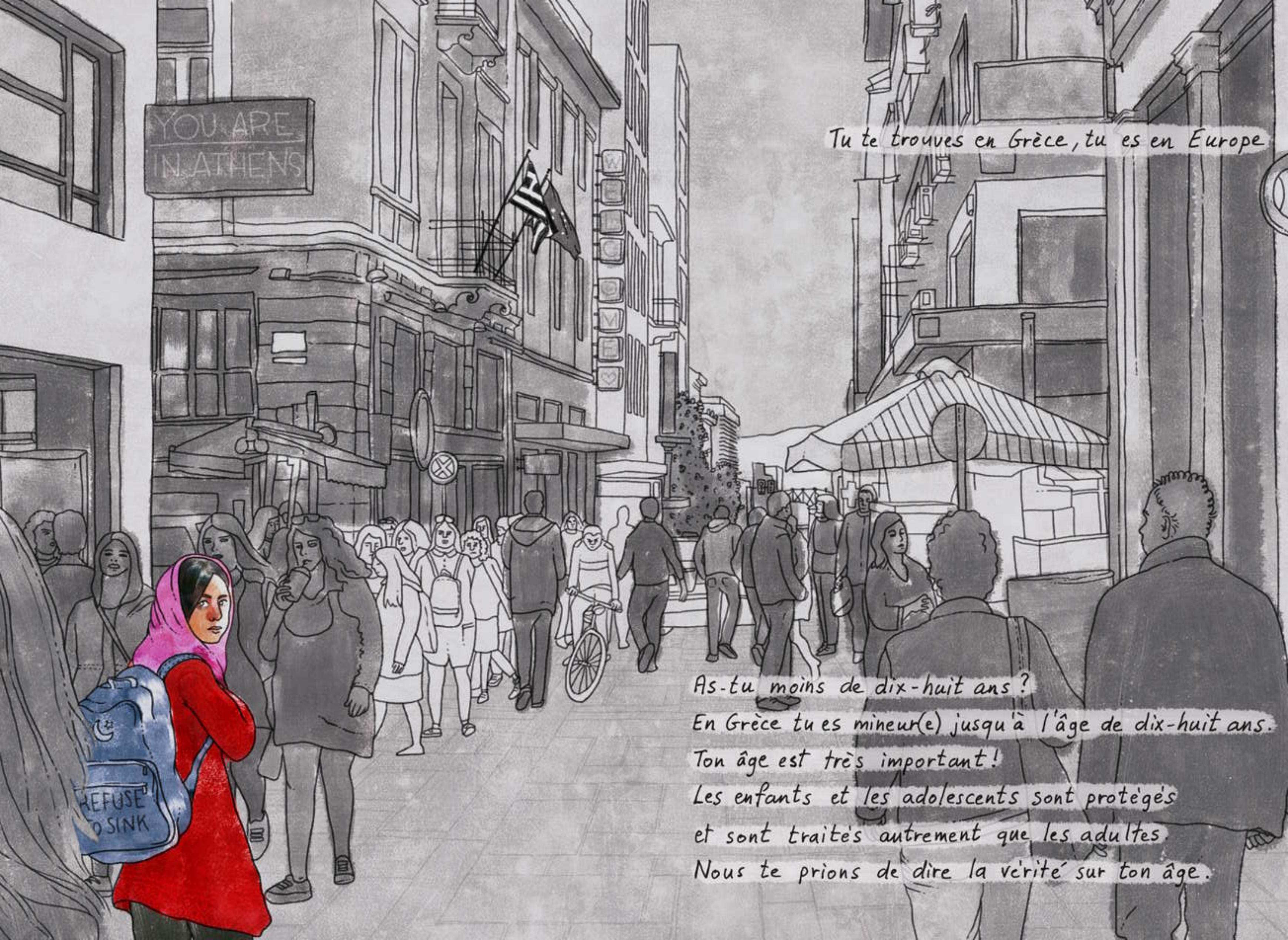


J'AI MOINS
DE 18 ANS
ET JE CHERCHE
L'ASILE
EN GRÈCE



français

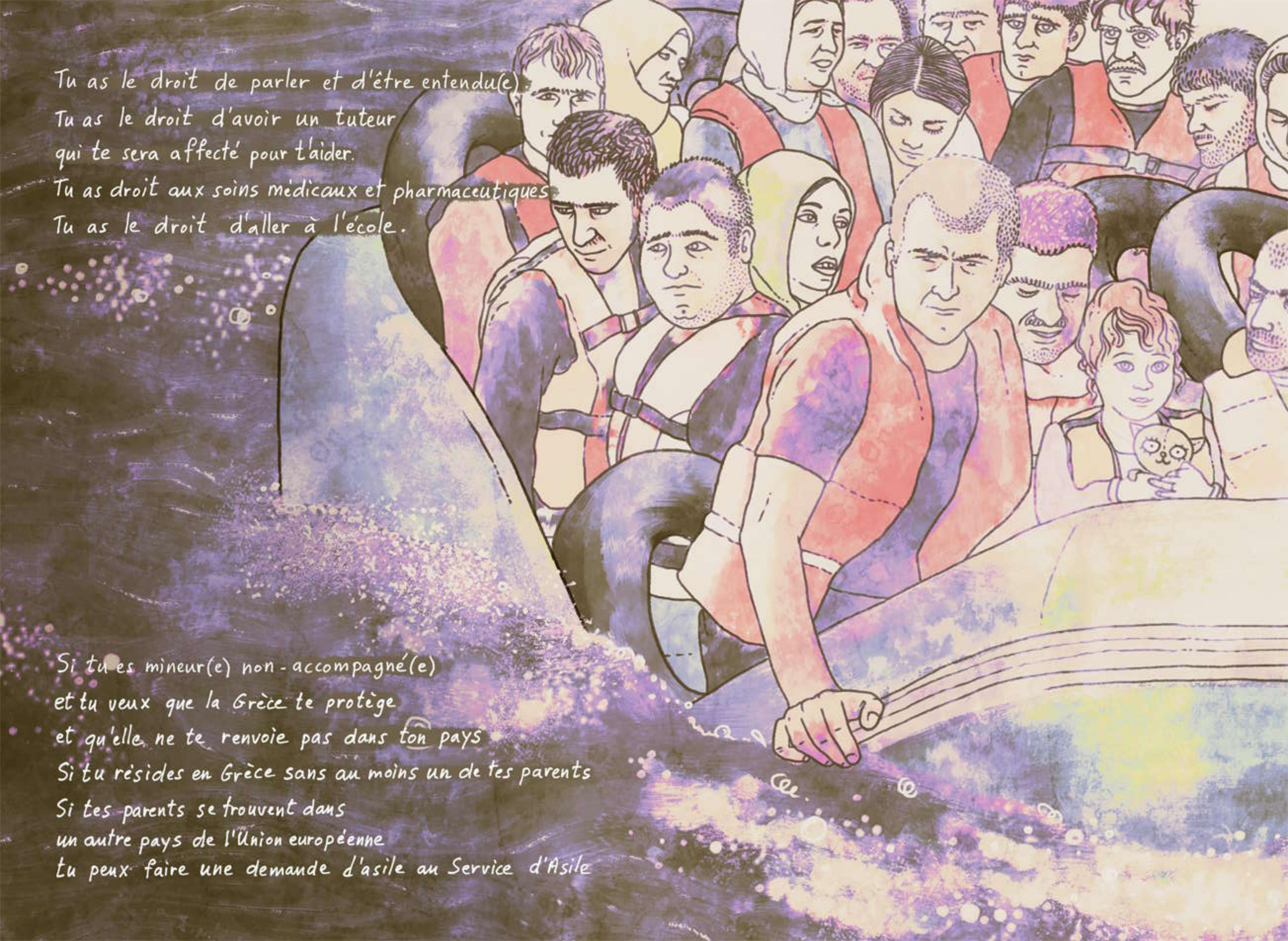
J'AI MOINS
DE 18 ANS
ET JE CHERCHE
L'ASILE
EN GRÈCE





Si tu fais une demande d'asile en Grèce,
cela veut dire que tu demandes à l'état grec
de te protéger, parce que tu as peur
d'avoir de sérieux problèmes
si tu retournes dans ton pays.

Si tu fais une demande d'asile en Grèce,
tu ne seras pas renvoyé(e) dans ton pays,
ni à un quelconque autre pays,
jusqu'à ce que ta demande d'asile soit examinée.

A colorful illustration of a group of refugees on a small boat. In the foreground, a man in a white tank top and dark pants is looking back over his shoulder. Behind him, several other people are visible, including a woman holding a child. The background shows a vast expanse of blue water under a clear sky.

Tu as le droit de parler et d'être entendu(e).

Tu as le droit d'avoir un tuteur
qui te sera affecté pour t'aider.

Tu as droit aux soins médicaux et pharmaceutiques

Tu as le droit d'aller à l'école.

Si tu es mineur(e) non-accompagné(e)

et tu veux que la Grèce te protège

et qu'elle ne te renvoie pas dans ton pays

Si tu résides en Grèce sans au moins un de tes parents

Si tes parents se trouvent dans

un autre pays de l'Union européenne

tu peux faire une demande d'asile au Service d'Asile



La procédure de l'asile

Demander l'asile signifie que tu demandes à être protégé(e)!

La procédure menée par le Service d'Asile,
ainsi que les services d'interprétation sont gratuits.

Le Procureur des Mineurs sera ton tuteur.

Dans la plupart des cas, il va nommer un(e) représentant(e) pour toi,
qui va te représenter tout au long de la procédure,
en préservant ton meilleur intérêt.

OPEN THE
BORDERS



Première étape: L'enregistrement

L'employé(e) du Service d'Asile va te poser des questions sur tes données personnelles, ton identité, ta nationalité et les raisons pour lesquelles tu ne peux pas ou tu ne veux pas retourner dans ton pays.



Si tu as plus de quinze ans, le personnel du Service d'Asile va relever tes empreintes digitales.
Si tu as moins de quinze ans, tu sera accompagné(e) et représenté(e) par ton représentant.

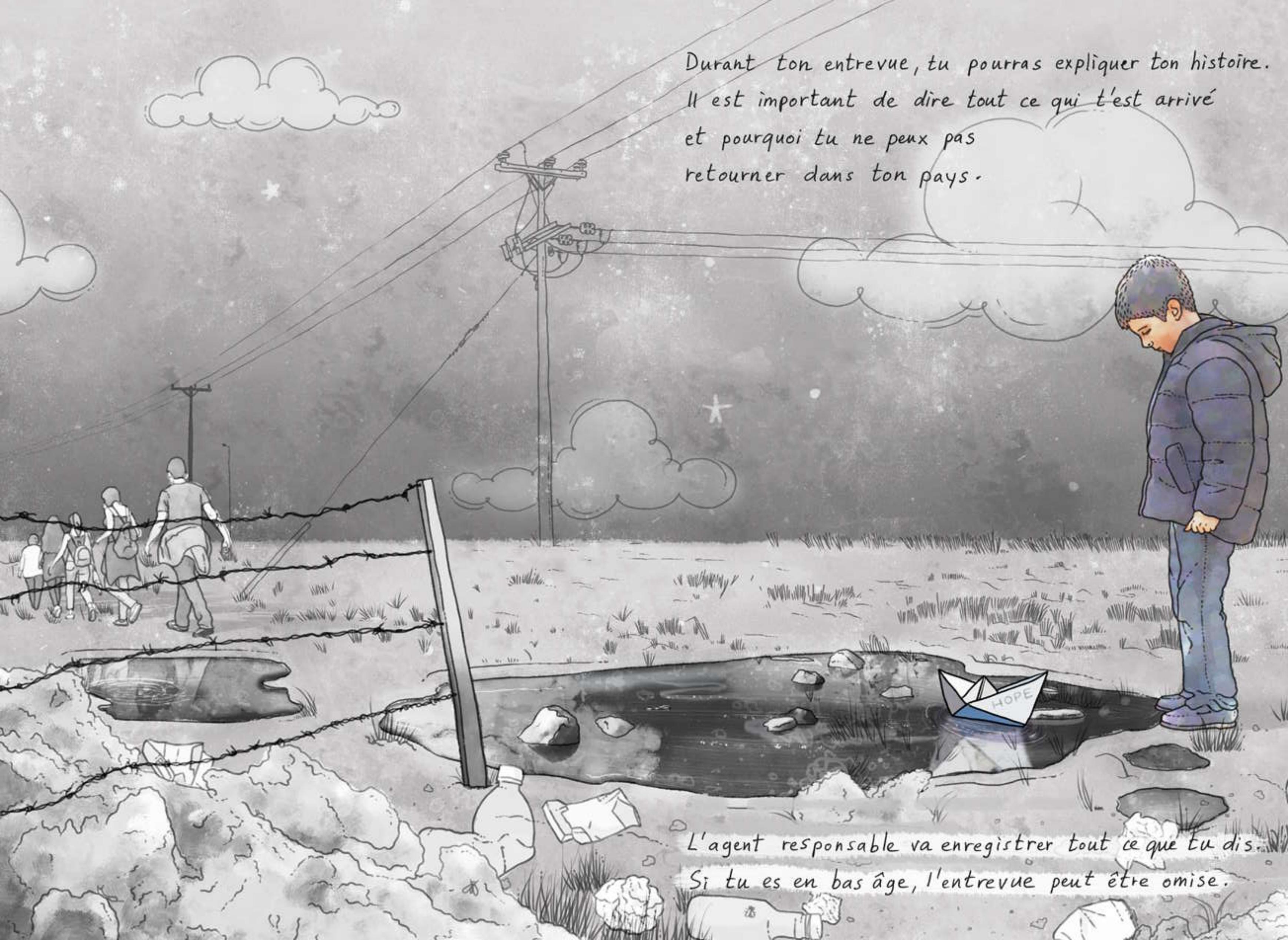
Deuxième étape : L'entrevue

Après un certain temps, tu seras convoqué(e)
au Service d'Asile pour ton entrevue d'asile.

Il est très important

de ne pas manquer ce rendez-vous !





Durant ton entrevue, tu pourras expliquer ton histoire.
Il est important de dire tout ce qui t'est arrivé
et pourquoi tu ne peux pas
retourner dans ton pays.

L'agent responsable va enregistrer tout ce que tu dis.
Si tu es en bas âge, l'entrevue peut être omise.

Troisième étape : Délivrance de la décision

Après l'entrevue, il faut patienter.

Cela va prendre un certain temps
jusqu'à ce que tu reçoives la décision sur ta demande.
Pour beaucoup d'enfants et d'adolescents
il est très difficile d'attendre.
Nous allons faire tout ce que l'on peut pour t'aider.

Mets ton temps à profit pour apprendre quelque chose,
va à l'école !



Tu peux parler dans ta langue.
Des interprètes seront à tes côtés
tout au long de la procédure d'asile.
Les interprètes parlent le grec,
ainsi que la langue que tu parles
ils interprètent en grec tout ce que tu dis
et ne partagent rien de ce que tu dis avec des tiers.



Si tu ne comprends pas l'interprète,
nous te prions de le dire tout de suite.

Si tu es reconnu(e) comme réfugié(e),
ou comme bénéficiaire de protection subsidiaire,
on va te fournir un permis de séjour
valable pendant trois ans,
ainsi que des documents de voyage,
pour voyager à l'étranger
(dans les pays membres de l'Union européenne,
tu peux rester au maximum trois mois par semestre).

Autorité des Appels

Si ta demande d'asile est rejetée
(ou si on t'octroie la protection subsidiaire
et tu penses qu'on aurait dû t'octroyer le statut de réfugié),
tu peux faire appel de la décision auprès de l'Autorité des Appels
qui va prendre une décision définitive concernant ta demande.

L'état grec est obligé de mettre un(e) avocat(e) à ta disposition
pour t'aider à faire appel de cette décision. Ceci est ton droit.
Si un(e) avocat(e) n'est pas mis(e) à ta disposition, demande-le.
L'appel doit être déposé dans les délais mentionnés
en dernière page de la décision rejetant ta demande.





Si ta demande est rejetée par l'Autorité des Appels, tu peux encore (sous certaines conditions) faire appel de cette décision auprès des Tribunaux.

Si l'appel est rejeté (ou si tu ne fais pas appel de la décision), il se peut (sous certaines conditions) que tu sois soumis(e) à une procédure de rapatriement.



Ευρωπαϊκή Ένωση / European Union

**ΤΑΜΕΙΟ ΑΣΥΛΟΥ, ΜΕΤΑΝΑΣΤΕΥΣΗΣ & ΕΝΤΑΞΗΣ
ASYLUM, MIGRATION & INTEGRATION FUND**

2014 – 2020

National Programme – Greece

Delegated Authority: Asylum Service

www.asylo.gov.gr

Με τη χρηματοδότηση της ΕΕ (75%) & της Ελλάδας (25%)

Action funded by EU (75%) & Greece (25%)